

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUIN  
2011

## Libéralisation du rail un calcul égoïste

DOSSIER P.4

67<sup>e</sup> année - n°6 - juin 2011 (ne paraît pas en août) | dépôt CHARLEROIIX | p402047 | retour: CGSP, place Fontainas, 9/11, 1000 Bruxelles



### ÉDITO

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir  
P. 3



### EUROPE

Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?  
P. 7



### AMiO

RW / CF  
École d'Administration publique  
P. 14

## Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne

Contrairement aux idées reçues, nous vivons dans un pays de plus en plus riche. Chaque année, les richesses produites (par les travailleurs !) ne font qu'augmenter. Mais, depuis 30 ans, ce sont les actionnaires qui en captent une part de plus en plus importante au détriment des travailleurs. Rien que pour 2010, ce sont 20 milliards € supplémentaires qui sont arrivés non pas dans l'économie... mais dans la poche des actionnaires ! Des montants astronomiques partis alimenter la spéculation financière.

**Où est passé l'argent ?**

[www.danslapochedesactionnaires.be](http://www.danslapochedesactionnaires.be)

La FGTB wallonne repart au combat. La nouvelle campagne – réalisée en collaboration avec le CEPAG – a pour objectif de rappeler que des solutions solidaires, socialement justes et économiquement efficaces existent. Vous pouvez les découvrir dans la brochure « Où est passé l'argent ? ». Cette brochure est également disponible en version « papier » à commander en envoyant un mail à [cellulecommunication@fgtb-wallonne.be](mailto:cellulecommunication@fgtb-wallonne.be) ou en téléphonant au 02 506 82 36.

## APPELS AUX CANDIDATURES

### Interrégionale wallonne CGSP

Faisant suite à la décision du Bureau de l'IRW-CGSP du 17 janvier 2011 d'anticiper l'appel aux candidatures aux mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, ainsi que de Secrétaire général francophone de la CGSP fédérale, et à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics, les mandats ci-après sont à conférer au sein de l'IRW-CGSP :

- Secrétaire général de l'IRW : Francis Wégimont, sortant ;
  - Secrétaire général adjoint de l'IRW : Laurent Pirnay, sortant et rééligible.
- Le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :
- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

Les annexes III et V des statuts de la CGSP prévoient que : « *Seuls les Secteurs et les Régionales intersectorielles peuvent présenter des candidatures aux Interrégionales mais ils ne peuvent présenter qu'une candidature par poste à pourvoir.* »

**Les candidatures éventuelles doivent parvenir par l'intermédiaire des Secteurs ou des Régionales, au secrétariat de l'IRW, Espace Solidarité, rue de Namur, 47 à 5000 Namur (Beez), pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.**

### Interrégionale de Bruxelles CGSP

Faisant suite à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics d'anticiper l'appel aux candidatures au mandat permanent de Secrétaire général francophone de la CGSP, le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :

- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

L'élection se déroulera conformément aux articles 30 à 40 du Règlement d'ordre intérieur de l'Interrégionale de Bruxelles (IRB), ainsi qu'à l'article 16 et aux annexes III et V des statuts de la CGSP fédérale.

**Les candidatures éventuelles doivent être adressées par écrit auprès d'Alex Vonck, Président, rue du Congrès, 17-19 à 1000 Bruxelles, pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.**

## DANS NOS RÉGIONALES

### Namur

#### Voyage à Liège le 30 juin

La commission Loisir des pensionnés et prépensionnés organise une visite du Musée de la Métallurgie et de l'Industrie. Départ 8h30 parking de l'Acinapolis (Jambes). Retour 20h. Prix : 40 € (voyage, visite et repas dansant). Réservation : 24 juin au plus tard. Paiement sur le compte : 132-5234632-68. Contact : Mme Pasquarelli 0476 366 888.

### Welkenraedt

#### Permanences fiscales

Les jeudi 9 et vendredi 17 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h (Camarade José Nicolaye) à la CGSP, rue de la Gare, 14. Se munir des documents fiscaux de l'année précédente (déclaration, avertissement extrait de rôle), fiches de salaires ou de pension pour 2010, déductions diverses (épargne-pension, assurance, emprunt hypothécaire, etc.). Affiliés uniquement.

### Hainaut occidental

#### Tournoi de manille

L'amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, place Verte 15 à Tournai, son 3<sup>ème</sup> tournoi de manille, le 17 juin. Il se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

## Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir

À l'heure où le Parlement européen s'engage pour qu'une crise économique et financière comme celle qui a eu lieu récemment, ne puisse se reproduire, la Commission européenne en profite pour préparer un paquet législatif visant à interdire les déficits publics excessifs et intervenir davantage sur les déséquilibres macroéconomiques.

### Deux poids, deux mesures

Tandis que l'Europe montre un gros doigt aux banques en leur disant : « *ne recommencez plus* », des mesures drastiques sont mises sur la table pour « *contrôler les déficits publics* », ceux qui ont été causés initialement par les banques et qui ont été refileés aux États, donc devenus « publics ». Et comme si cela n'était pas suffisant, les États s'endettent encore plus sous la pression constante des agences de notation qui favorisent la spéculation. Personne ne souligne le conflit d'intérêt flagrant car ces agences sont rémunérées par des sociétés (privées) pour lesquelles elles « cotent ». Le cas de la Grèce est exemplatif du problème : une agence privée en sanctionnant un État décuple la spéculation et enfonce davantage le pays dans la dette. De cela, l'Union européenne ne s'inquiète guère, préférant soigner les effets du mal que les causes. Soigner est un doux euphémisme puisque le remède appliqué au malade est austérité, austérité, austérité ... sinon sanction.

Et tout le monde sait que l'austérité ne fait qu'aggraver la situation sociale mais aussi économique puisqu'elle freine la reprise.

Finalement, ce n'est pas une aide aux États en difficulté mais un moyen de contrôler les politiques sociales de chaque Etat membre. C'est aussi un moyen de briser la solidarité entre les États car ceux (les plus riches) qui versent le plus dans la cagnotte européenne exigent des bénéficiaires (les plus endettés) des règles strictes en matière de dépense en compensation des aides offertes.

Au passage, la Commission européenne augmente considérablement son pouvoir d'influence dans la politique intérieure des États membres.

Cette crise est une aubaine pour la droite européenne qui fait passer des mesures d'austérité dans tous les pays et plus spécialement là où les organisations syndicales ont refoulé des projets similaires proposés par des gouvernements nationaux de droite.

La FGTB est déjà intervenue auprès des politiques européens pour dénoncer ces dérives et tenter de les atténuer. Nous la soutenons pleinement.

### Et la CES ?

C'est dans ce contexte que la Confédération européenne des syndicats (CES) a tenu son congrès statutaire à Athènes (du 16 au 19 mai). Un manifeste (dit d'Athènes) a été discuté, insistant sur la promotion de la démocratie et la liberté, la paix, les droits fondamentaux, l'égalité, la justice sociale et la solidarité, le développement durable.

Toutes ces valeurs fondamentales ne pouvant être réellement promues que grâce à des services publics performants, nous estimons – soutenus par la FGTB - que ceux-ci devraient être mis plus en avant dans la réflexion de la CES d'autant que la Confédération syndicale internationale, quant à elle, a adopté une « charte sur les services publics » (voir *Tribune* mai 2011).

L'enjeu est de taille quand on sait qu'à l'occasion de ce congrès, la CES comptait donner la parole, lors de la journée de clôture, à José-Manuel Barroso, président de la Commission européenne. La FGTB a exprimé, haut et fort, son désaccord sur cette invitation. Elle n'a pas été la seule. Dans un pays si durement attaqué autant par la crise elle-même que par les « remèdes » imposés par les « experts » de la Commission, l'évocation de sa présence a été ressentie comme une véritable provocation. Finalement, J-M. Barroso a renoncé à sa prestation. Nous ne le regretterons pas !

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent agir, ensemble, plus vigoureusement et non pas écouter comme parole d'évangile ceux, comme Barroso et consorts, qui boutent le feu aux droits sociaux.

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

*Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

# Libéralisation du rail : un calcul égoïste

*Ces dernières semaines, les cheminots ont été en première ligne de l'actualité. Au-delà du malaise social qui mine les entreprises publiques autonomes du groupe SNCB, nous avons demandé à Gérard Gelmini, Président national du secteur Cheminots de la CGSP, de retracer les causes du mécontentement qui va croissant depuis la libéralisation du secteur en 2004.*

Le rail européen est toujours en voie de libéralisation. Si le transport de marchandises est officiellement ouvert à la concurrence (totalement depuis 2007), il n'en va pas de même pour le transport voyageurs. Le trafic international est officiellement libéralisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 mais les instances européennes n'ont, jusqu'à présent, pu s'accorder quant à la libéralisation totale du trafic intérieur. Il faut dire de surcroît que de plus en plus de voix externes aux institutions européennes s'élèvent pour constater que la libéralisation telle que voulue par la Commission européenne ne marche pas !

## Le credo européen : la division du monopole

Déjà en 1991, une directive européenne imposait la séparation comptable entre l'infrastructure et l'exploitation du service ferroviaire. La vague libérale submerge déjà l'ensemble des télécommunications avec l'idée maîtresse que la libéralisation va doper la concurrence et faire baisser les prix.

Pour la SNCB, comme pour les cheminots, cette séparation représente un défi de taille. La CGSP constate qu'aucune évaluation sérieuse des libéralisations engagées dans d'autres pays n'a été effectuée et les exemples calamiteux des privatisations du rail britannique font froid dans le dos. Mais face à la détermination européenne, les

cheminots se battent pour que l'unicité du statut du personnel et du dialogue social soit préservée. La SNCB a dès lors été divisée en trois : la SNCB-Holding qui outre diverses missions opérationnelles est en charge du personnel et au sein de laquelle se passent les négociations sociales ; Infrabel, en charge de la gestion de l'infrastructure et la SNCB, en charge de l'exploitation du trafic et donc « utilisatrice » du réseau ferroviaire.

## D'où viennent les problèmes ?

Les problèmes récurrents rencontrés par l'entreprise relèvent tous majoritairement d'un sous-financement chronique. Outre l'absence d'investissements dans les années 1980, les cheminots et les usagers paient cher les nombreux désengagements en matière d'infrastructures, de matériel roulant, de sécurité et de formation du personnel.

Les années 1980 furent des années de crise. L'État a encouragé le tout-à-la-route et a jugé accessoires ses entreprises de réseau. Il laissait ainsi la porte ouverte aux libéralisations et autres privatisations. Trente ans plus tard,

les choses ont bien changé. La SNCB connaît depuis dix ans une hausse de trafic voyageurs de plus de 50 %. Aujourd'hui, plus de 215 millions de voyages sont enregistrés en trafic intérieur. Il est vrai que les problèmes de mobilité ainsi qu'une meilleure prise de conscience par le public des enjeux du développement durable ont permis un tel bond quantitatif. (Voir ci-dessous)

## Revers de la médaille

Mais la médaille a son revers. La SNCB peine à rencontrer cette prodigieuse accélération de la demande. Au niveau de l'infrastructure tout d'abord. Pour ne donner qu'un exemple, épingleons que le réseau ferré belge est constitué en étoile centré sur Bruxelles. 80 % du trafic y passe par une jonction de six voies qui limitent le passage à 96 trains par heure. L'engorgement qui en résulte génère régulièrement des retards en cascade dont souffrent les usagers, particulièrement aux heures de pointe. Il faudrait creuser un quatrième pertuis à la jonction Nord-Midi, ce qui nécessiterait des milliards d'euros d'investissements. Notons que

## B-Holding

**Trafic en 2010** : 215 millions de voyages en trafic intérieur. Évolution par rapport à 2009 : 4,7 %. Évolution par rapport à 2000 : 53,7 %.

**Parc** : 1 341 locomotives et automotrices.

**Effectif** : 37 130.

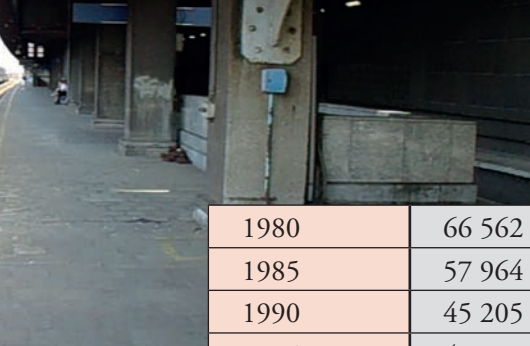
**Recettes voyageurs intérieur** : 554 millions d'€.

**Actionnariat** : L'État belge détient pratiquement 100 % des actions de la SNCB Holding. Il détient seulement 7,34 % des actions d'Infrabel, mais dispose ici de 80 % + 1 voix à l'Assemblée générale. Les autres voix et parts sont aux mains de la SNCB Holding. La SNCB Holding détient 100 % des parts de la SNCB.

**Subsides** : 3,248 milliards pour le groupe dont 906,3 millions pour l'exploitation du transport intérieur.

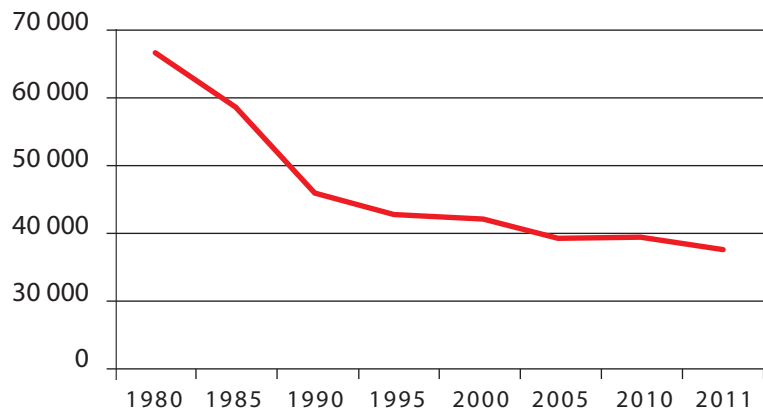
**Part moyenne payée par le voyageur** : 37,9 % du ticket, hors subside d'investissement.

**Projet** : Lancement du RER.



## Évolution des effectifs cheminots

1980	66 562
1985	57 964
1990	45 205
1995	41 891
2000	41 384
2005	38 181
2010	38 792
2011	37 130



la disposition de ce réseau et la petitesse du territoire belge rendent peu pertinente toute velléité de régionalisation du transport ferroviaire. Bref, des investissements qualifiés parfois de pharaoniques s'imposent et ce, sur tout le réseau...

Le matériel ne suit pas non plus. Le parc, qui a une durée de vie de trente ans, est en bout de course. Les entretiens sont réduits au maximum afin de surexploiter le matériel roulant mais quand celui-ci casse, les retards une nouvelle fois s'accumulent et les immobilisations du matériel roulant réduisent d'autant l'offre de service. De nouvelles livraisons sont prévues mais cela prend du temps.

Au niveau de la sécurité, les travaux de la commission Buizingen ont mis en lumière l'absence d'investissements conséquents en la matière et l'urgence d'adapter les locomotives à l'évolution des normes de sécurité. Cependant, jusqu'à présent, aucun moyen supplémentaire n'est accordé à la SNCB pour se mettre en conformité. Rappelons que tous les systèmes de freinage automatique ne sont que des aides à la conduite et que l'acteur principal reste le conducteur.

La même commission Buizingen a relevé que les jeunes conducteurs commettent en moyenne 2,5 fois plus de dépassement de signaux qu'un conducteur aguerri. Et quelle a été la mesure prise par la SNCB à cet égard ? Elle a encore diminué le temps de formation fondamentale des conducteurs de 250 à 200 jours ! Et de nouvelles réductions existent dans les cartons du SPF. C'est inadmissible et criminel ! Tout ça, bien sûr, pour réduire encore les coûts par rapport à la concurrence.

Ce qui nous amène à considérer le sous-investissement en personnel et en formation.

Si en 1980, nous comptons plus de 65 000 cheminots, l'effectif actuel est de 37 000. La hausse de productivité des dix dernières années s'est faite avec 4 000 cheminots en moins ! (voir tableau *Évolution des effectifs*).

Une grande partie des efforts demandés à la SNCB a été consentie par son personnel. Mais aujourd'hui que les besoins deviennent pressants, le problème du recrutement devient, n'en déplaise à la hiérarchie, incontournable. Et force est de constater que l'entreprise ne trouve pas à embaucher les ingénieurs, les gradués et les techniciens qui lui manquent grandement. La SNCB n'est pas la seule à souffrir de cette pénurie. Aussi serait-il temps d'envisager une filière de formation propre et interne à la société ferroviaire.

### Conquête de marchés contre intérêt général

À la lumière des exemples qui précèdent, les bienfaits promis de la libéralisation européenne ne sont pas au rendez-vous. Les premiers effets d'une quelconque réussite d'un marché libéralisé tardent. Au contraire. Ce ne sont pas les dégradations de la qualité des services, la baisse des niveaux de sécurité, la hausse des prix, les suppressions d'emplois constatées qui pourront

rassurer les usagers et les travailleurs. La concurrence entre entreprises de réseau a ouvert la voie à des stratégies de conquête de parts de marchés dont les logiques sont bien loin d'accomplir les missions d'intérêt général pour lesquelles elles avaient été créées.

### Calcul égoïste

Cette logique concurrentielle n'a pas de fin et mène tout droit dans l'impasse. La SNCB n'y échappe pas. Sa scission en trois entreprises distinctes a non seulement autorisé une dépense collective supérieure mais a bien sûr limité considérablement l'efficacité et la rationalité de l'entreprise publique autonome. Ce modèle conduit chaque acteur à agir de manière distinctive. Pire encore, il favorise une concurrence interne qui focalisent des intérêts totalement contradictoires entre eux et à l'intérêt général.

Ainsi, les intérêts du gestionnaire du réseau (Infrabel) sont directement opposés à ceux de l'opérateur ferroviaire (SNCB). Infrabel tire profit à



avoir un maximum de trains qui circulent sur son réseau, alors que la SNCB fera tout pour éviter la concurrence. La SNCB a tout intérêt à voir se développer un système performant de sécurité, tandis qu'Infrabel tirera avantage à restreindre ses dépenses. La SNCB a intérêt à accroître son offre de services

et à conserver les plus petites lignes, Infrabel, au contraire, cherche à réduire ses frais d'infrastructure. Les exemples sont légion et sont propres aux contradictions internes du système capitaliste.

Tout cela ne peut générer que des conflits. Qu'ils soient grands ou petits, ces problèmes minent tout le réseau ferroviaire européen.

Tout récemment, en France, le président de la SNCF a porté plainte contre RFF, son propre gestionnaire de réseau ferré... ■

## INTERVIEW « Il faut renégocier le contrat de gestion »



**Gérard Gelmini**  
Président national du secteur  
Cheminots de la CGSP

### Quelles leçons tirer des travaux de la commission Buizingen ?

Les travaux des experts et des parlementaires furent minutieux et importants. Ils ont mis en lumière des carences que nous dénonçons depuis longtemps. Par contre, je ne suis pas certain que le Groupe SNCB ait pris la mesure des changements à adopter en termes de culture de la sécurité. La séparation en trois parties de la SNCB unitaire n'est certainement pas encline à apporter plus de sécurité. Multiplier les structures, diluer les responsabilités n'a jamais été productif en termes d'homogénéité ni même de compréhension. Pire, cela fut manifestement contre-productif quant à la réactivité dès lors qu'il y a segmentation de la responsabilité. Par exemple, la mise en œuvre du TBL1 + (NDLR : le système d'aide à la conduite et de freinage de sécurité qui doit être généralisé à tous les trains) se fait sans personnel supplémentaire et les syndicats n'ont encore rien vu venir sur le plan de la formation, alors que la SNCB déplore une pénurie de plus de 300 techniciens.

Ou bien la priorité est donnée dans les investissements nécessaires en personnel et en matériel, ou bien il faudra que les responsables politiques aient le courage de dire à tous que la commission Buizingen c'était un simple show médiatique. Ce serait évidemment dommageable pour tout le monde vu la qualité du travail, exception faite du Vlaams Belang et de la N-VA, effectué par les parlementaires et leurs attachés au sein de cette commission.

### Comment améliorer cette culture de la sécurité ?

Je voudrais mettre en exergue un point soulevé par les experts, à savoir le mutisme des contrats de gestion en matière de sécurité. Voilà un volet qu'il faudrait exploiter. Mettre une obligation de résultats dans les contrats de gestion nous semble une excellente idée, à condition, bien sûr, que l'État assortisse ces exigences des moyens financiers nécessaires pour y arriver. Cela devrait se faire bien entendu de manière coordonnée. En cette matière, comme en d'autres, le holding doit avoir un véritable pouvoir de coordination sur les deux filiales opérationnelles que sont l'opérateur et le gestionnaire d'infrastructure.

En attendant, il s'agit de ne pas surcharger psychosocialement les conducteurs qui ne bénéficient que de systèmes d'aide à la conduite parfois pour le moins sommaire. Notamment en évitant de trop multiples changements de séries de rythme de travail qui sont élaborées sur la base d'une

productivité sans cesse accrue, sans tampon régulateur permettant de rattraper les retards inévitablement accumulés au cours de la journée et générateurs de stress.

Nous voulons œuvrer dans une entreprise qui pratique une véritable culture du respect humain engendrant de facto plus de sécurité.

### Justement, le nouveau contrat de gestion arrive fin 2012

Oui, tout à fait. Le nouveau contrat de gestion devra tenir compte des conclusions apportées par la commission Buizingen et des attentes qu'elles ont suscitées auprès des usagers et des cheminots. Mais est-ce à dire que rien ne se fera en matière de sécurité d'ici là ? C'est impensable bien sûr. Il faut agir dès maintenant si l'on ne veut pas reproduire les erreurs du passé que nous continuons de payer. Il faut renégocier le contrat de gestion actuel ! Évidemment, pour ce faire, nous avons besoin d'un gouvernement qui ne soit plus en affaires courantes. Aujourd'hui, à la SNCB, même les CEO sont en affaires courantes et pourtant, l'expectative n'est plus de mise. Il est clair que plus que jamais, les usagers ont des droits. Les attentes des passagers en termes de sécurité, de régularité, de confort et de mobilité deviennent de plus en plus grandes. Nous devons y répondre et y satisfaire. À défaut d'y mettre les moyens, les travailleurs du rail ne pourront mettre en œuvre ces légitimes aspirations. ■

## Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?

Après l'éclatement de la crise des dettes, l'Union européenne a décidé de créer une « caisse d'entraide », le Fonds européen de stabilité financière, pour venir au secours des États en difficulté. Ce fonds a largement été conditionné par l'Allemagne. Mais Angela Merkel peut-elle se prévaloir de donner des leçons ?

L'économie allemande, la principale économie européenne, présente des chiffres excellents en matière d'exportation, de croissance et d'emploi. Malgré ces bonnes nouvelles économiques, Angela Merkel est attaquée de toutes parts par son opinion publique : l'Allemagne, pays riche, n'aurait plus à payer pour des États membres « inefficaces » et la contribution allemande au Fonds de stabilité est à l'avenant.

### Les conseillers ne sont pas les payeurs

On connaît la réaction de Merkel. Après un aparté franco-allemand, un pacte de compétitivité a été élaboré début février, l'objectif étant d'obliger les autres États membres de l'Union européenne à adapter leurs politiques salariales aux « économies compétitives », à réformer leurs régimes de pension et à supprimer les systèmes d'indexation.

Indépendamment de l'argumentation économique contre la proposition allemande, on peut se demander si l'Allemagne dispose, au vu de ses prestations sociales, de l'autorité morale pour imposer son *diktat de compétitivité* aux autres pays de l'UE. Une étude de la Fondation Bertelsmann (de tendance libérale !), au sujet de la justice sociale dans les pays de l'OCDE (c'est-à-dire les 31 États les plus prospères), montre que cette

base morale fait complètement défaut à l'Allemagne. En effet, ce pays, qui veut être le grand timonier de l'Union européenne, arrive à la quinzième place seulement du classement global.

Les inégalités de revenu (le coefficient Gini, voir encadré) s'y sont creusées le plus au cours des deux dernières décennies. Le revenu réel de la part la plus pauvre de la population a diminué au cours des 20 dernières années, alors que les riches sont devenus plus riches. Les conséquences en termes de pauvreté y sont plus importantes qu'en Hongrie ou en Tchéquie. On estime qu'un enfant sur neuf y grandit dans la pauvreté. La même étude montre que 11,5 millions d'Allemands vivent ou risquent de vivre dans la pauvreté.

De plus, à une exception près, celle de la Slovaquie, l'Allemagne connaît le chômage de longue durée le plus élevé des pays de l'OCDE.

### L'Allemagne n'est pas notre horizon socio-économique

Ce n'est pas seulement dans le domaine social que l'Allemagne d'Angela Merkel perd des points. Il ressort de différentes analyses que l'Allemagne n'est pas le miracle économique tellement vanté par de nombreux décideurs politiques et faiseurs d'opinion.

Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (quotidien conservateur) souligne que le nombre réel de chômeurs ne s'élève pas à 3 millions (7,4 %), mais à 5 millions de travailleurs. Et si l'on compte également les dizaines de milliers de mini-emplois (salaires de moins de 400 euros par mois) et d'emplois temporaires, le tableau change complètement. Enfin, le FMI et l'OCDE critiquent l'Allemagne à cause de son excédent commercial et la situation problématique de son secteur bancaire.

Conclusion ? Sur le plan social,



l'Allemagne est loin d'être parmi les meilleurs de la classe. À long terme, sa politique économique n'est pas tenable sur le plan européen ni sur le plan mondial. C'est donc à juste titre que la FGFB, avec la CES, s'oppose à toute proposition politique visant au détricotage des structures sociales et à l'augmentation des inégalités. ■

### Le coefficient Gini

Le **coefficient de Gini** est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini.

Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

Le coefficient de Gini se calcule par rapport à la fonction qui associe à chaque part de la population ordonnée par revenu croissant, la part que représente ses revenus.

Les pays les plus égalitaires ont un coefficient de l'ordre de 0,2 (Danemark, Suède...). Les pays les plus inégalitaires au monde ont un coefficient de 0,6 (Brésil, Honduras, ...).

Belgique	0,26
Allemagne	0,29
France	0,29
Royaume-Uni	0,32
Portugal	0,37

## Des loups déguisés en agneaux... **Qu'on ne s'y trompe pas !**

*Pour les femmes et hommes de Gauche du monde entier, comme pour ceux de notre Ville-Région de Bruxelles-Capitale, il est urgent, de réagir contre les manœuvres et acquis de la droite ultralibérale. Tel est le message qui se dégage du meeting de l'Action commune qui s'est tenu à la place Fontainas à l'occasion de la Fête du travail organisée par la FGTB Bruxelles. Dans le contexte actuel, l'action syndicale est plus que nécessaire pour soutenir la solidarité et la fraternité dans notre société.*

Dans son intervention, le président des Mutualités socialistes du Brabant, Jef Baeck, s'est attaché à démontrer que, malgré les déclarations rassurantes et les propos lénifiants au sujet de la situation générale de notre pays, des mécanismes de déconstruction des acquis sociaux et de la solidarité interpersonnelle sont bel et bien à l'œuvre. D'une manière générale, ces mécanismes sont influencés par l'idéologie néolibérale qui a relégué l'État à un simple rôle de régulateur, au service du monde de la finance lorsqu'il s'agit, par exemple, de sauver les banques.

Les dérives droitières, comme l'a également souligné le bourgmestre de la Ville de Bruxelles Freddy Thielemans, s'installant à la faveur d'une confusion des valeurs qui fait le lit des populismes et des replis communautaires de tous ordres, il est indispensable d'exercer son esprit critique et de stimuler la conscience sociale des citoyens si l'on veut que la démocratie garde tout son sens.

Et Jef Baeck d'en donner l'exemple en soulignant les similitudes que l'on peut relever dans les programmes politiques de certains partis qui participent de cette confusion des valeurs.

S'il est évident que le parti de Bart De Wever épouse les thèses de la droite libérale au point de tout faire pour que les négociations avec les socialistes et les écolos aboutissent à

l'impasse, il est interpellant de constater les coïncidences entre la N-VA et les partis d'extrême droite !

Ainsi, le Vlaams Belang est-il prêt à former une coalition avec la N-VA lors des élections communales à Anvers. Pas étonnant dès lors qu'il existe si peu de différence entre ces deux partis...

- Le Vlaams Belang prône une économie libérale de droite. La N-VA aussi.
- Les positions dans les domaines éthiques (comme l'avortement et l'euthanasie) du Vlaams Belang sont marquées par le conservatisme et une forte influence du pilier catholique. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang est opposé aux organisations telles que les syndicats et les mutualités qui prônent une solidarité interpersonnelle. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang veut la fin de Belgique. La N-VA aussi.

Pourtant, Bart De Wever jouit toujours de l'image relativement positive d'un homme intelligent et affable... Dans le même temps, il bloque le fonctionnement démocratique de l'État par son manque de volonté à conclure un compromis.

Cette orientation antisociale et les conditions qui ont permis son émergence s'est développée sur une perte d'influence de la gauche en Europe. Or, il est temps de replacer l'intérêt collectif au centre de nos préoccupations, tandis que la communauté, par le biais des pouvoirs publics, doit reprendre le contrôle de ce qui est essentiel pour déterminer l'avenir de l'économie et des travailleurs. En clair : il faut arrêter les diverses formes



de privatisations et développer à nouveau les services publics au service de la population.

Le Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles, Philippe Van Muylder, a pour sa part décrit les aspects pervers induits par ce qu'il est convenu d'appeler la « gouvernance économique » européenne qui vise d'une part à contrôler les budgets des 27 États membres ; d'autre part à identifier et à éradiquer les différences de compétitivité entre pays. Sans entrer dans le détail de l'application de ces nouvelles mesures, elles auront pour effet de priver les gouvernements nationaux des leviers budgétaires de leur politique économique en mettant la pression sur la fonction publique considérée comme seule variable d'ajustement.

Nous sommes dans une période charnière et il est donc important de rassembler toutes les forces de gauche pour assurer l'avenir aux générations futures.

Soyons prêts à nous mobiliser... quand le nouveau gouvernement existera enfin !

*Jean-Pierre Knaepenbergh  
Secrétaire général IRB-BIG*

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)

*Retrouvez-y les interventions complètes des intervenants ainsi que la plaquette « La N-VA vue autrement » publiée par la FGTB.*

## **Vous avez dit « Affaires courantes » ?**

Alors que nous nous sommes rendus aux urnes depuis près d'un an, c'est toujours un gouvernement en affaires courantes qui est à la tête de la Belgique.

**Conséquence principale pour la Fonction publique fédérale** : un blocage des promotions/nominations et des recrutements moindres en l'absence de plans de personnel 2011 non encore concertés, ni soumis aux visas administratif et budgétaire, alors qu'ils auraient dû être d'application depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

À la demande des syndicats de débloquent cette situation exceptionnelle, la Ministre de la Fonction publique a répondu qu'en affaires courantes on ne pouvait assurer ni les promotions, ni les plans de personnel normaux.

Même les dirigeants de plusieurs Services publics fédéraux viennent de tirer la sonnette d'alarme quant au péril que représente l'absence de promotion et nomination dans les postes de direction. Sans déblocage de la situation, c'est bien le fonctionnement des départements qui est mis sérieusement en péril.

La pilule est d'autant plus dure à avaler pour les fonctionnaires fédéraux, que les affaires courantes n'ont pas empêché le gouvernement d'entrer dans le conflit libyen, même si dans ce cas la décision a été couverte par le Parlement. Il en va de même pour le budget 2011 qui, au moment de mettre sous presse, vient de recevoir l'aval en Commission de la Chambre, en attendant le vote en séance plénière.

Seul le vainqueur des élections au nord du pays, qui veut clairement moins d'État fédéral, peut trouver dans la situation actuelle une forme de satisfaction, car nous assistons clairement en ce moment à une mise à mal de certains services fédéraux, dont les conséquences ne seront perceptibles que dans les semaines et mois à venir. Aussi pourquoi la NV-A devrait-elle accepter un compromis ?

Étrange pays que la Belgique, qui ne peut nommer des fonctionnaires mais peut aller en guerre avec un gouvernement provisoire !

### **Et si la situation actuelle arrangeait malgré tout le monde politique !**

Et oui, le blocage des promotions/nominations, un ralentissement des recrutements permettent au gouvernement de réaliser de substantielles économies budgétaires, sans qu'aucun responsable autre que les « affaires courantes » ne puisse être pointé du doigt.

Mais certaines de ces économies risquent bien de coûter à moyen terme beaucoup plus que les économies réalisées. C'est bien l'efficacité des administrations qui est en jeu, personne n'est certain d'être stabilisé dans la fonction à responsabilités qu'il assume aujourd'hui sans aucune reconnaissance pécuniaire. À force de jouer avec le feu le monde politique risque de voir partir ces agents vers d'autres cieux plus cléments que le ciel fédéral.

La situation ubuesque dans laquelle se débat la Belgique montre ô combien nous avons raison lorsque nous refusons la précarisation des emplois de fonctionnaires généraux car de nombreux départements fédéraux sont dépourvus de « patron », les procédures de sélection ayant été stoppées avec la chute du gouvernement.

Quelle motivation pour les centaines de fonctionnaires qui attendent de longue date une promotion bien méritée mais qui ne verront rien venir avant longtemps, bien malin qui pourrait dire quand un nouveau gouvernement verra le jour !

Le Gouvernement en « affaires courantes » va-t-il et veut-il maintenir cette situation intenable pour les services publics fédéraux ?

## **Faudra-t-il à nouveau descendre dans la rue pour se faire entendre et respecter ?**

*R. Vansaingele*

## SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

## Compte-rendu des réunions

*Deux réunions se sont tenues avant la réorganisation de la concertation sociale au sein du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.*

#### A. Comité consultatif du service social

Grande discussion du maintien de la garderie au sein du département.

Là où la création d'une garderie au Ministère de l'Emploi et du Travail fut à l'époque une véritable première au sein de la Fonction publique fédérale, l'Autorité nous a communiqué qu'il n'y aura plus de garderie organisée pendant les vacances scolaires vu le coût. En compensation, une intervention sous forme d'un chèque cadeau de 25 € sera accordée par enfant de moins de 12 ans représentant 5 x 5 €/jour/enfant. Cette proposition nous paraissait nettement insuffisante pour les agents de l'administration centrale mais en contrepartie était bienvenue pour les agents des services extérieurs qui, avant ne bénéficiaient d'aucune intervention dans les frais de garderie.

Une autre proposition de l'Autorité

était la diminution en 2011 de l'âge d'octroi de chèques de Saint-Nicolas de 14 ans à 12 ans afin de libérer un budget pour d'autres activités ; notamment pour le maintien des journées de rencontre des futurs pensionnés.

#### B. Comité intermédiaire de concertation

En date du 15 mars 2011, il nous a été signalé qu'il n'est pas encore possible de soumettre le plan du personnel 2011 à la concertation, ce qui bloque les promotions au sein du département (9 postes 22B vacants) ainsi que la promotion des agents lauréats de l'examen de passage du niveau D vers le niveau C (20 lauréats).

Les personnes qui ont accès aux banques de données électroniques, mais qui ne les utilisent pas ou peu auront la possibilité de suivre une formation qui leur permettra de mieux utiliser ces accès.

En ce qui concerne les cercles de développement, le Comité de Direc-

tion a opté pour une durée de cycle de deux ans ainsi que pour le délai d'un an pour procéder à une seconde évaluation après un « insuffisant » !

Nous pouvons applaudir la bonne nouvelle suivante : suite à l'intervention écrite de la CGSP-AMiO, le département organisera une formation professionnelle de deux journées complètes pour les agents (16 F et 28 N) qui se sont inscrits à la sélection de promotion au niveau B.

Aujourd'hui, nous devons constater que la réorganisation de la concertation a complètement raté son départ. Là où les premières réunions (comité de concertation de base et bien-être au travail) devaient avoir lieu le 4 avril dernier, nous attendons toujours les convocations ..., à moins qu'elles ne soient reportées au 4 juillet, comme proposé le premier lundi après-midi de chaque trimestre ?

*J-P. Van Autrève*

## SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS

## Tâches de surveillance et d'enquête

*Souvenez-vous ! En 2004, les instances européennes obligeaient les états membres à mettre sur pied un organisme indépendant concernant la sécurité, les accidents et incidents ferroviaires. Il n'était plus question que ces organismes emploient des membres issus d'opérateurs ferroviaires. En Belgique, c'est le SPF Mobilité et Transports qui s'occupe des tâches de surveillance et d'enquête. Au sein de*

*ces services travaillent des agents détachés de la SNCB. Ce qui, aux yeux de l'Europe, n'est pas un gage d'indépendance. Nous demandons que ces agents deviennent, à terme, des agents du SPF conservant leurs acquis sociaux et leur salaire de la SNCB. Refus de P & O !*

La loi du 19 décembre 2006 et l'A.R. du 16 janvier 2007 transposent la Directive 2004/49/CE.

Restait au Secrétaire d'État à la Mobilité et à l'Administration du SPF de désigner l'autorité de sécurité ferroviaire et l'organisme d'enquête sur les accidents et les incidents ferroviaires. Et ce, en concordance avec les injonctions européennes.

Chose fut entreprise et le Comité de Secteur VI s'est réuni plusieurs fois afin de négocier les projets d'A.R. mis

sur la table. À la lecture de ceux-ci, plusieurs observations négatives pouvaient être formulées.

En effet, le projet de texte désignant l'autorité de sécurité ferroviaire prévoit une période de 18 mois après laquelle il n'y aura plus de détachement de personnel SNCB. Par contre, les cheminots toujours en place après cette période demeurent dans le service. L'indépendance n'est donc pas assurée et peut provoquer une situation dangereuse de conflit d'intérêt.

Autre chose. Le directeur (A52) et le directeur-adjoint (A51) sont recrutés comme agents de l'État dans le niveau A. Mais nulle part ne figure la mention précisant qu'ils sont soumis au Statut des fonctionnaires fédéraux. Malgré notre demande ! Ils travaillent par mandat. Quels sont leurs droits en matière d'évaluation et quel recours ont-ils ?

Des membres de l'administration du SPF sont mis à disposition des services. Cette situation engendre une

soumission à deux supérieurs hiérarchiques différents. Pas facile à vivre pour le personnel !

À l'exposé de nos remarques, l'Autorité n'a pas voulu apporter de modifications significatives. En conséquence, la CGSP a signé un protocole de désaccord. Le SLFP a suivi notre position.

Voici ci-dessous les motifs de notre désaccord :

La CGSP émet un désaccord sur les projets d'A.R. proposés pour les raisons suivantes :

#### **A. Concernant le personnel du groupe SNCB**

La CGSP ne peut accepter que du personnel du groupe SNCB soit maintenu indéfiniment en fonction dans le SSICF. Cela nuit d'une part à la nécessaire indépendance du SSICF vis-à-vis des entreprises ferroviaires, et place d'autre part ce personnel dans une situation dangereuse de conflit d'intérêts.

La CGSP demande que ce personnel soit, sur base volontaire, définitivement transféré au SSICF, avec le maintien de tous ses avantages pécuniaires et sociaux.

#### **B. Concernant le directeur et le directeur adjoint**

La CGSP ne peut admettre que ce personnel fasse l'objet de désignations temporaires, qu'il ne relève d'aucun statut (réglementant,

notamment, son évaluation ou son licenciement pour inaptitude professionnelle) et n'ait accès à aucune instance de recours interne en matière d'évaluation ou de licenciement. Nous regrettons que ces fonctionnaires ne relèvent pas de l'A.R. du 2 octobre 1937 ou d'un A.R. spécifique réglant leur statut et carrière.

Cela nuit à la fois à la sécurité d'emploi de ce personnel, mais aussi à sa nécessaire indépendance dans l'exercice de ses missions.

De surcroît, la CGSP ne comprend pas le sens de l'autorité hiérarchique du Ministre sur ce personnel, ni de son évaluation, étant donné que ce personnel est censé exercer ses missions en toute indépendance, et que la gestion générale du service qu'il dirige relève du SPF Mobilité et Transports.

#### **C. Concernant le personnel du SPF Mobilité et Transports**

La CGSP ne peut accepter le mécanisme de la mise à disposition, parce

que d'une part il plonge ce personnel dans l'arbitraire en ce qui concerne l'évolution de sa carrière, la mise à disposition n'étant pas, contrairement à la mutation, réglementée. Et parce que d'autre part, cela le soumet, de fait, à deux supérieurs hiérarchiques différents, avec des intérêts éventuellement opposés, ce qui peut amener ce personnel dans des situations dangereuses ou impossibles.

La CGSP demande que tout le personnel du SSICF soit nommé définitivement dans celui-ci, et relève du statut des agents de l'État (A.R. du 2 octobre 1937). Ce qui n'exclut pas une assistance du Service d'Encadrement P & O du SPF dans la gestion de ce personnel.

La CGSP demande également que le SSICF soit repris à l'Article 1, 3° de la Loi du 22 juillet 1993 portant certaines mesures en matière de fonction publique, de manière à participer au système de mobilité interne de la Fonction publique fédérale.

Après un désaccord émis par deux organisations syndicales représentatives, ce sera le retour à la case départ : le Conseil des Ministres.

Espérons que nos remarques seront entendues !

*P. Minet*

## RÉGIE DES BÂTIMENTS

### Le plan de restructuration

*Le grand chantier de la restructuration des services extérieurs de la Régie des Bâtiments est presque en cours de finalisation.*

Pour rappel, le principal changement consiste, entre autres, en la fusion des directions régionales. Par exemple : Namur et Arlon, Nivelles et Mons, etc. Il n'y aura plus qu'un seul directeur pour deux directions. Dans ces colonnes, nous avons déjà évoqué les craintes ressenties par le personnel. Cela en termes de possible changement d'affectation.

À sa décharge, la direction de la Régie n'a pas ménagé ses efforts en matière de communication en rencontrant le personnel sur place afin d'expliquer la logique de la réforme.

C'est ainsi qu'après Arlon, nous nous sommes retrouvés à Namur à l'occasion d'un Comité de concertation de base suivi d'une rencontre avec les agents. L'occasion pour eux de poser des questions quant à leur avenir.

D'un point de vue général, il entre dans les intentions de la Régie d'opérer un recrutement de 137 personnes étalé sur 2011 et 2012. L'accord de l'Ins-

pection des finances est acquis. Reste à obtenir l'aval de P & O et du Budget. Bien entendu, un gouvernement de plein exercice est indispensable.

Un agenda a été avancé : la fusion des nouvelles directions Wallonie Région Ouest (Nivelles et Mons) et Wallonie Région Sud (Namur et Arlon) est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2011. À la fin de cette année, l'harmonisation de la direction Wallonie Région Est (Liège) sera terminée. Il faudra attendre 2012 pour les nouvelles directions flamandes et pour Bruxelles.

**Autres dates** : dès le 1<sup>er</sup> juin 2011, les responsables des piliers seront désignés tandis que le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le Comité de direction choisira les chefs de services régionaux et les chefs de services horizontaux. On nous promet une relative transparence quant au choix de ces personnes.

Des groupes de travail sont en place. D'abord, il convient de dresser une situation actuelle, de décrire les processus, de prévoir la future organisation et enfin de procéder à l'affectation du personnel.

Et c'est peut-être justement l'affectation nouvelle des agents qui nous

inquiète. Sachant bien évidemment que la fusion de deux directions régionales peut entraîner des doublons et qu'il faudra dès lors répartir les tâches. Au début de son exposé, le Directeur général a évoqué une « proposition » d'affectation du personnel. Mais en réponse à notre question de savoir si cette « proposition » pouvait rapidement se transformer en obligation, la réponse fut positive ! En clair, la direction pourra désigner une personne à une nouvelle tâche, ce qui peut engendrer un changement de service, un déménagement possible, un nouveau profil de fonction.

Devant notre inquiétude, le D.G. a sans doute voulu apaiser nos légitimes craintes en précisant que toutes les solutions possibles seraient trouvées pour éviter des changements brutaux d'affectation, en jouant, par exemple, sur les départs naturels, l'ancienneté ou encore le domicile. De toutes les manières, nous prendrons place autour de la table de concertation et nous veillerons à assurer le bien-être de nos affiliés et des agents concernés.

*P. Minet*

## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

### Le plan de restructuration de l'armée est un fiasco

*À la lueur des éléments qui nous parviennent jour après jour, nous ne pouvons affirmer qu'une seule chose, le plan de transformation de la Défense est un échec et il en appellera forcément un autre.*

Il ne se passe pas une semaine sans que les plaintes formulées par nos membres ne mettent en avant les failles du plan De Crem. Précipitation dans les mutations, manque de budget pour respecter les règles les plus élémentaires

en termes de sécurité et de bien-être, cafouillage dans les directives... Bref, bienvenue dans un Département livré à lui-même. Heureusement que certains prennent encore leur travail à cœur, car c'est encore la seule chose qui nous permette pour l'instant de sortir la tête hors de l'eau.

#### **A. Obstination**

La question est de savoir comment on peut en arriver là. L'explosion des frais de soins de santé dus à l'exter-

nalisation de la médecine curative, la volonté de vouloir justifier à tout prix l'existence d'un Hôpital militaire en imposant des déplacements incohérents au personnel, le déficit flagrant pour de nombreuses fonctions importantes qui met en péril l'opérationnalité du Département, l'obstination à se débarrasser encore et encore des personnes expérimentées pour faire des économies sur le dos du personnel ne sont que quelques exemples pour démontrer que la Défense va mal, très

mal. Les choix qui ont été posés n'ont pas été réfléchis et coûtent très cher au Département.

### B. Optimisme déplacé

Derrière l'optimisme apparent du ministre, qui focalise sur les missions extérieures, se cache une situation véritablement problématique. À tel point que la CGSP s'inquiète fortement pour la sécurité du personnel. Comment douter que nous n'allons pas vers de graves ennuis lorsque l'on analyse certains chiffres.

Par exemple, sur 688 postes d'électriciens/mécaniciens véhicules, 241 sont vacants. Après, on s'étonne que certains véhicules sont immobilisés depuis plus d'un an. Pour 1 431 places d'informaticiens, 340 ne sont plus assurées. Il manque 71 sous-officiers « Avionics » sur les 407 fonctions nécessaires au maintien de la sécurité aéronautique, et la liste est encore longue.

### C. Moins de fonctionnaires

Après s'être vanté d'avoir participé à la suppression de milliers de postes de fonctionnaires en collaboration avec sa collègue Inge Vervotte, force est de constater que toute la vérité n'a pas été dite par le ministre sur le sujet. Jamais notre Département n'avait connu un tel déficit en personnel dans des fonc-

tions aussi vitales que sont celles des fonctions techniques. Et pourtant, la volonté d'en faire toujours plus avec moins de moyens reste intacte. Interrogé sur le fait de s'engager en Libye, tout en assumant les nombreuses autres missions en cours, Pieter De Crem a affirmé que rien ne permettait de penser que cela pourrait poser le moindre souci. La CGSP en est beaucoup moins sûre... Quoi qu'il en soit, Pieter De Crem, qui ne peut ignorer la situation, fait preuve une fois de plus d'un manque de considération vis-à-vis du personnel. Dans de nombreuses spécialités, ce personnel est au bout du rouleau. C'est une situation qui tombe bien pour quelqu'un qui voudrait privatiser à outrance toutes les fonctions qui ne sont pas purement militaires !

### D. Démolir au lieu de construire

À force de vouloir démonter tout ce que ses prédécesseurs avaient mis en place et qui fonctionnait bien, le ministre a réussi ce que personne n'avait fait avant lui : mettre une grande partie de la Défense dans une situation comateuse. Le plus tragique est la suppression des maisons de la Défense, qui permettaient de recruter des jeunes éléments motivés. Cette erreur, si elle n'est pas corrigée rapidement, va inévitablement provoquer une rupture difficilement réparable en

termes d'équilibre dans les postes essentiels au bon fonctionnement de tout l'appareil militaire. Ce ne sont pas les discours d'autosatisfaction, ni le fait de se mentir à soi-même, qui régleront le problème.

### E. À quand un débat sérieux ?

Il est plus que temps d'avoir un débat sérieux sur l'avenir de ce qu'il reste de la Défense, mais encore faudrait-il pour cela sortir des affaires courantes... Si, pour la plupart des citoyens, tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes sans gouvernement de plein exercice, c'est précisément parce que la vérité est minutieusement masquée, et pas uniquement en matière de Défense ! L'absence de contrôle parlementaire efficace et l'incapacité dont a fait preuve le Cabinet De Crem à gérer l'enveloppe en personnel sous cette législature font que des défis majeurs attendent son successeur. Hélas, les solutions qui se présenteront seront simples, restructurer encore une fois pour tenter de corriger les erreurs (pourtant annoncées) et sauver ce qui pourrait l'être... Encore faut-il que le monde politique soit intéressé à sauver l'armée, mais ça, c'est un autre débat !

*P. Descy*

## COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

### SECTEUR IX – LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (PAPO)

#### Uccle 1 : quelle aventure ! Le droit de tenir un piquet de grève existe bien

*À l'Athénée d'Uccle 1 depuis plus d'un an le dialogue entre le personnel administratif et ouvrier d'une part et la Direction de l'école d'autre part était difficile, voire impossible.*

Suite à la tenue d'un Cocoba, début avril, les délégations n'ont pu que constater le véritable dialogue de sourd qui existait avec la direction. Il a donc

été décidé d'annoncer une grève pour la rentrée du 26 avril 2011.

Faisant suite à un incident avec la police d'Uccle lors de la grève de mai 2010, le Camarade Patrick Minet, Secrétaire fédéral responsable de l'IRB CGSP AMiO avait introduit dès le 4 avril 2011 une demande d'autorisation de manifester devant l'établissement scolaire durant la semaine du

mardi 26 avril, date de rentrée des vacances de printemps.

Quelle ne fut notre surprise de constater que le Bourgmestre MR, Monsieur Armand Dedecker – par un courrier daté du 22 avril 2011, réceptionné le samedi 23 avril 2011 (veille de Pâques) – nous refusait le droit de manifester devant l'Athénée Royal d'Uccle 1, sans

apporter d'autre explication qu'un rapport du chef de zone de police, lequel ne nous avait d'ailleurs pas été communiqué.

Il ne nous était plus possible de tergiverser : l'action avait déjà été annoncée et nous ne voulions pas courir le risque d'un affrontement avec les forces de l'ordre alors que nous exerçons notre droit de tenir un piquet de grève devant un lieu de travail.

Contact a donc été pris en urgence avec le service juridique de la CGSP, pour examiner quelles seraient les possibilités de nous opposer à ce refus. Après analyse du dossier, il apparaissait clairement à la CGSP qu'il s'agissait là d'une sérieuse entrave à l'exercice du droit de grève et de tenir un piquet devant le lieu de travail incriminé.

De commun accord entre les instances du secteur AMiO et du service juridique, la décision fut prise le samedi 23 avril 2011 d'introduire un recours au Conseil d'État en extrême urgence, au nom de Patrick Minet, afin d'obtenir la suspension de la décision du bourgmestre d'interdire la tenue d'un piquet de grève devant l'école.

Dans des délais plus que serrés, le service juridique de la CGSP a accompli la prouesse de déposer un recours

dûment motivé et, le jour-même, le Conseil d'État prenait la décision de suspendre l'interdiction de manifester qui nous avait été notifiée.

Nous vous livrons ici quelques extraits de l'argumentation du Conseil d'État, bien que la ville d'Uccle soit représentée par un juriste :

*« Considérant que le requérant fait valoir, quant au risque de préjudice grave et difficilement réparable que lui causerait l'exécution immédiate de l'acte attaqué, que celui-ci « a pour conséquence d'interdire fermement et définitivement la tenue de l'action sociale qu'il entendait organiser », que « l'organisation d'un piquet de grève ne peut s'envisager au sein même de l'établissement dans la mesure où les participants à une grève ne sont censés se trouver dans l'établissement pendant leur arrêt de travail », « qu'ainsi, en interdisant au requérant de réunir les membres du personnel concernés par l'action qu'il entend organiser, sur le trottoir devant l'entrée de l'établissement, la partie adverse le prive de tout lieu où il peut utilement faire valoir ses préoccupations et revendications » et « qu'il s'agit là d'une atteinte grave à la liberté d'association, à la liberté d'expression et au droit de grève ».*

Le conseil d'État a donc suivi les arguments des juristes de la CGSP,

qu'ils soient ici vivement remerciés pour leur efficacité.

La grève a bien eu lieu les 26 et 27 avril 2011 suivie d'une première réunion avec des représentants du cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire où enfin, un début de dialogue social a pu être entamé.

Un Cocoba demandé en urgence a été convoqué le 2 mai dernier, y ont participé les membres du Cabinet de la Ministre.

Au cours de cette réunion, nous avons dénoncé avec force le recours à une société privée de nettoyage durant la grève. Nous avons fait valoir que cette façon d'agir n'était nullement de nature à renouer le dialogue social. Après bien des discussions, nous sommes sortis de la réunion avec un document, apportant quelques réponses à nos questions : ce document doit encore être analysé.

Nous attendons avec impatience le procès-verbal de la réunion pour décider de la suite à donner à notre action.

Nous espérons vivement que le dialogue positif de cette dernière réunion se poursuive et se renforce afin d'éviter à l'avenir de nouvelles incompréhensions. Simple question de bon sens !

M. Jacobs

## RÉGION WALLONNE/COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

### École d'Administration publique

*Le 26 avril dernier, un comité de secteur commun Région wallonne-Communauté française-Pouvoirs locaux wallons, s'est réuni afin de clôturer la négociation sur le projet de création de l'École d'Administration publique si chère (dans tous les sens du terme) au Ministre Nollet.*

Nous vous avons déjà fait part de tout le mal que nous pensions de ce projet et, devant les maigres avancées engrangées depuis septembre 2010, date du début des négociations, la CGSP AMiO et Admi ainsi que le SLFP ont remis un protocole de désaccord sur les textes proposés, la CSC ayant pour sa part marqué son accord

bien avant la fin de la négociation officielle (une première !) et ce au niveau de la Région wallonne et de la Communauté française et son désaccord au niveau des Pouvoirs locaux wallons...

Voici la déclaration commune CGSP-SLFP qui fut lue et remise à l'Autorité à l'issue des négociations :



« La CGSP et le SLFP ont analysé les différents textes qui leur ont été soumis par les autorités de la Région wallonne et de la Communauté française dans le cadre de la création d'une École d'Administration publique.

Les critiques qui sont formulées par ces deux organisations syndicales représentatives s'articulent sur trois grands axes.

### A. Non-respect du dialogue social

Le projet nie la représentativité syndicale pourtant inscrite dans la loi. Cette vision nous a été confirmée lors de la réunion du 16 mars dernier par le représentant de l'Union des Villes et des Communes, Monsieur Ernotte, qui rejetait toute idée d'implication des syndicats représentatifs dans cette école.

**Résultat :** une présence symbolique au collège scientifique (3 représentants syndicaux sur les 18 membres que comptera le collège) et aucun représentant syndical au sein du conseil d'administration !

C'est une atteinte manifeste aux textes existants et au dialogue social pourtant prôné par les gouvernements wallon et communautaire dans les différentes conventions sectorielles.

Une nouvelle preuve de ce non-respect des organisations syndicales représentatives nous a été donnée le 15 avril dernier avec le lancement de la procédure visant à l'attribution du poste du futur patron de l'École d'Administration publique alors que les négociations portant sur la création de cette école n'étaient même pas encore clôturées !

### B. Dérive budgétaire

D'un côté, des efforts budgétaires sont demandés aux personnels et les revendications légitimes ne sont pas rencontrées, d'un autre côté, les dépenses envisagées dans le cadre de cette École d'administration sont plus que substantielles (rémunération d'un mandataire, jetons de présence, réviseurs d'entreprises, ...); l'inspection des finances ayant de plus déjà émis des réserves quant à l'opportunité de la création d'un organisme d'intérêt public comme cadre légal de cette École.

Et pourtant, lors de la présentation du

projet, il nous avait été déclaré que le coût serait nul par rapport aux institutions actuellement en place.

Manifestement, il n'en sera rien !

De plus, le choix d'une autre ville que Namur comme future implantation de cette École risquerait également de peser lourd en termes de dépenses inutiles (déménagements de services, frais de déplacement, ...).

Enfin, le cadre du personnel proposé est totalement insuffisant pour faire face aux objectifs que les autorités politiques se sont fixés; la crainte d'une externalisation importante des missions de l'école via des marchés publics onéreux, est bien présente.

### C. Politisation accrue

Le SLFP et la CGSP estiment que les textes soumis à la négociation ouvrent grandement la porte à la politisation alors que les autorités compétentes en Région wallonne et en Communauté française prônent depuis bien longtemps que la dépolitisation de la Fonction publique wallonne et de la Communauté française (CFWB) est l'une de leurs préoccupations essentielles.

L'accord de coopération créant une École d'Administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne prouve le contraire pour la énième fois.

Le SLFP et la CGSP réfèrent à cet égard à la désignation pour un mandat de Directeur général de l'EAP; cette désignation se fait en effet conjointement par le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement wallon. De plus, ce mandataire devra être le relais des politiques définies par le Ministre de fonctionnement compétent (Jean-Marc Nollet en l'occurrence).

Plus politisé que cela, n'existe pas !!!

De plus, la composition du conseil d'administration ne laisse planer aucun doute sur les intentions des autorités politiques: 15 membres dont 8 désignés directement par les Gouvernements wallon et communautaire et 7 mandataires des administrations wallonne et communautaire eux aussi désignés par les deux Gouvernements.

Sachant qu'une des missions de l'École sera de délivrer le certificat de management public indispensable pour devenir haut fonctionnaire dans les administrations wallonne et communautaire, on ne peut s'empêcher de penser: « une École pour et par le politique ! ».

Mais, au-delà des trois grands axes énoncés, on peut aussi s'interroger sur la pertinence de ce projet: répond-il à un réel besoin non rencontré pour l'heure? Nous ne le pensons pas !

Des instruments sont déjà en place et fonctionnent, tout au plus, faudrait-il un organe de coordination entre les différents acteurs; manifestement, ce n'est pas dans l'esprit des géniteurs du projet qui veulent réinventer le fil à couper le beurre.

À ce stade de la négociation, la CGSP et le SLFP, organisations syndicales représentatives dans les Comités C, XVI et XVII, estiment que les avancées consenties ne répondent que de façon homéopathique à leurs remarques.

**Pour l'ensemble des raisons qu'elles ont évoquées, elles ne peuvent marquer leur accord sur :**

- le projet d'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne créant une École d'Administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne;
- l'avant-projet de décret wallon portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne créant une École d'Administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne;
- l'avant-projet de décret de la Communauté française portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne créant une École d'Administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne.

**Elles émettent également un avis négatif et défavorable quant au :**

- projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif au cadre organique de l'École d'Administration publique;

- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au cadre organique de l'École d'Administration publique.

**Conformément au prescrit de l'article 48, deuxième alinéa, 6°, de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 (Mon. 20 octobre 1984) portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, l'avis négatif et défavorable est motivé comme suit :**

- les projets d'arrêté, soumis à la concertation le mercredi 16 mars dernier, ouvrent grandement la porte à la politisation ; la CGSP et le SLFP réfèrent à cet égard à la désignation du Directeur général de l'École d'Ad-

ministration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne, telle que prévue à l'article 27, deuxième alinéa, du projet d'accord de coopération relatif à l'EAP. La désignation se fera en effet conjointement par le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement wallon. Cette désignation est, en conséquence, uniquement entre les mains du pouvoir exécutif de la Région wallonne et du pouvoir exécutif de la Communauté française ;

- le cadre organique de l'EAP nous semble disproportionné avec une surabondance de niveau 1 ou de niveau A ;
- les deux projets d'arrêté nous paraissent très étriqués pour couvrir les besoins de la Région wallonne, de la Communauté française et des Pouvoirs locaux, d'autant que nos organisations syn-

dicales ne voient pas encore comment l'organigramme va se dessiner. Il eut fallu aborder la question de l'organigramme avant de se prononcer sur le cadre organique, en toute logique ;

- finalement, la CGSP et le SLFP estiment que le cadre organique en projet n'organise aucune progression de carrière au-delà du grade de Directeur.

En outre, le front commun SLFP-CGSP attire l'attention de l'Autorité sur le fait que le projet de coopération relatif à l'École d'Administration publique, ne respecte guère les dispositions des lois coordonnées du 18 juillet 1966 (MB du 02.08.1966) sur l'emploi des langues en matière administrative – en particulier au regard du nombre d'agents germanophones en place dans les administrations concernées. »

Nous continuerons bien entendu à suivre l'évolution de ce projet qui doit maintenant être transmis pour avis au conseil d'État et vous tiendrons informés des développements ultérieurs.

Pour la CGSP,

P. Lebrun (AMiO), M. Jacobs (AMiO), D. Vassart (Admi), L. Lemauvais (Admi)

## TRIBUNE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Appels aux candidatures • Interrégionale wallonne CGSP – Interrégionale de Bruxelles CGSP
  - / Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne
  - / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir
- 4 / Dossier • Libéralisation du rail : un calcul égoïste
- 7 / Europe • Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?
- 8 / IRB • Des loups déguisés en agneaux... Qu'on ne s'y trompe pas !

Internet : [www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)

## SOMMAIRE

### Infos AMiO

- 9 / Édito • Vous avez dit « Affaires courantes » ?

### Fédéral

- 10 / SPF Emploi et Travail • Compte-rendu des réunions
  - / SPF Mobilité et Transports • Tâches de surveillance et d'enquête
- 12 / Régie des Bâtiments • Le plan de restructuration
  - / Défense – Militaires • Restructuration de l'armée

### Communauté française

- 13 / Secteur IX • Uccle 1

### Région wallonne/Communauté française

- 14 / École d'Administration publique

Internet :

[www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be) ou [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11